

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 12 (1927)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Rédaction et Administration (adresses, etc.):
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Impression et Expédition:
Imprimerie A. Bovard-Giddey, Lausanne.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité de Direction de l'Union du 26 juillet 1927

1^{re} Toutes les formalités d'admission ayant été remplies, les Caisses suivantes sont admises dans l'Union:

Rodersdorf (Soleure), Chalais (Valais), Ausser-Heinzenberg (Grisons).

Comme six autres Caisses se sont encore constituées dernièrement, le nombre des nouvelles fondations durant le premier semestre 1927 est en conséquence aussi élevé que celui enregistré durant la même période de l'année dernière.

2^o Après examen approfondi, il est accordé huit crédits spéciaux à des Caisses qui en ont fait la demande. Des réserves sont cependant faites pour certaines de ces avances.

3^o Un rapport particulier est présenté sur la révision effectuée auprès de la Caisse Centrale, par une délégation du Comité de direction de l'Union. Le résultat de cette inspection, qui dura trois jours, a donné pleine satisfaction.

Le Comité désigne ensuite les membres qui devront procéder au travail de révision durant le second semestre.

4^o La Direction de la Caisse Centrale donne lecture du bilan au 30 juin 1927, lequel présente une augmentation de un million de francs pour le premier semestre. Quant au roulement, il est de fr. 169,5 millions pour la première moitié de l'année, alors qu'il n'atteignait que 141,3 millions pour la même période de l'an dernier. Les chiffres du roulement sont donnés en leur forme simple.

5^o Rapport est présenté sur l'édition des bulletins officiels de l'Union. Notre organe en langue allemande «Le Raiffeisenbote» compte aujourd'hui 6,700 abonnés (3,850 obligatoires et 2,850 facultatifs). De son côté, «Le Messenger Raiffeisen», l'organe romand de l'Union, tire à 2,000 exemplaires (1,500 abonnements obligatoires et 500 facultatifs).

6^o Divers rapports de révision sont mis en discussion. Des mesures utiles sont arrêtées partout où la situation l'exige.

Le président félicite chaleureusement M. J. Scherrer, député, vice-président de l'Union, pour son vingt-cinquième anniversaire comme caissier de la Caisse de Crédit Mutuel de Niederhelfenschwil. Il relève tous les mérites de celui-ci, notamment son travail pour le développement de la Caisse qu'il administre. Le président lui exprime également la reconnaissance de l'Union pour son activité de 15 années dans le Comité de direction.

Petit bulletin financier

—o—

La tension qui s'est manifestée sur le marché de l'argent vers la fin du semestre et qui s'est traduite non seulement par une majoration des taux d'escompte, mais aussi par une élévation du taux des obligations et bons de caisse à 5 %, semble perdre aujourd'hui de son intensité. Les besoins et les échéances de la fin du mois dernier purent être satisfaits avec plus de souplesse qu'à fin juin, ce qui dénote que les capitaux disponibles sont en augmentation. Les bulletins hebdomadaires de la Banque Nationale n'annoncent cependant que 85 millions de dépôts en comptes de virement, alors que ce chiffre était de 100 millions avant la dépression.

La principale cause de cette amélioration doit être recherchée sans doute dans la réduction du taux officiel d'escompte de 4 % à 3 1/2 %, qui est intervenue dernièrement à New-York. Le taux d'escompte est maintenant le même aux Etats-Unis, en Hollande et en Suisse. C'est en même temps le plus modeste de tous les pays du monde. Comme la situation financière d'un pays peut être jugée d'après la tenue de son taux d'escompte, on peut donc en déduire que ces trois pays présentent maintenant les conditions d'intérêts les plus avantageuses.

L'Amérique est le grand banquier du monde. De ce fait, les fluctuations des taux sur son marché financier sont suivies avec attention, car elles ne manquent jamais d'avoir leur répercussion immédiate jusque sur les marchés européens.

L'Allemagne profitera particulièrement de la situation actuelle par le fait que New-York, poussé par son intérêt particulier, montrera sans doute plus de largesse dans l'octroi des crédits. Les demandes de capitaux dont l'Allemagne arcèle actuellement ses voisins, pourront alors diminuer. On parle aussi de réduire les taux en Autriche et en Italie.

En Suisse, la tendance à la hausse peut être considérée comme momentanément arrêtée et le marché semble avoir repris une certaine stabilité. On peut se demander si le type d'obligation 5 % dont la création a été provoquée par les grandes banques, n'a pas été prématurée. Si les Banques Cantionales peuvent maintenir à 4 3/4 % leurs bons de caisse, il sera alors possible d'éviter une majoration des taux-débiteurs, ceci d'autant plus que les stocks de dépôts à taux élevés de 5 1/4 à 5 1/2 % diminuent progressivement ensuite des conversions qui s'effectuent.

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1926

(Suite et fin)

—o—

Par fr. 293,278,20 de nouveaux versements, le capital social constitué par les parts d'affaires des membres atteint maintenant fr. 2,756,077,65. Généralement la part d'affaires

est fixée au chiffre rationnel de fr. 100. En tenant compte des réserves dont le chiffre atteint fr. 4,7 millions, le capital de garantie effective atteint ainsi 4,4 % des dépôts confiés, sans tenir compte de la garantie particulière constituée par la responsabilité illimitée des sociétaires. Nous insistons toujours pour que la part d'affaires soit portée en général à fr. 100 ; 50 francs peuvent cependant suffire pour les Caisses des régions montagnardes. Non seulement ces chiffres sont accessibles à tout le monde, mais le paiement peut aussi être effectué par fractions successives. Les expériences faites ont démontré que l'élévation de la part d'affaires ne présente pas les difficultés de réalisation pratique que les Comités se représentent généralement.

De son côté, la Caisse d'Epargne présente des progrès réjouissants comme c'est du reste le cas chaque année. L'augmentation est de huit millions de francs pour les dépôts et 6,015 nouveaux carnets ont été constitués. Quarante-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-cinq déposants jouissent actuellement d'un avoir de fr. 79,2 millions auprès des Caisses Raiffeisen Suisses. La moyenne par carnet est de fr. 832,20. La proportion entre le chiffre des membres et celui des déposants d'épargne varie suivant les cantons; dans l'ensemble, il y a trois carnets d'épargne par sociétaire. En maints endroits, les Caisses d'Epargne Scolaires ont été introduites dans le but d'encourager l'épargne et l'économie dès l'âge le plus tendre. Plusieurs Sections ont adopté également les coffrets spéciaux pour favoriser la petite épargne; 1,106 tirelires furent aussi mises en circulation en un laps de temps de quelques mois.

Le chapitre des obligations et dépôts à terme s'est majoré de dix pour cent et passe de fr. 50,5 millions à fr. 56,7 millions et représente ainsi environ le tiers de la somme du bilan global. En 1925, c'était le chapitre des obligations qui accusait le plus fort développement. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Etant donné la double imposition du capital et des intérêts sous forme de droits de timbre, il faut reconnaître qu'un bon placement à court terme en Caisse d'Epargne au 4 1/4 % est maintenant aussi avantageux pour les déposants que des obligations au 4 1/2 %. Comme habituellement, la livraison du droit dû par les Caisses sur les coupons de leurs obligations s'est effectué par l'intermédiaire de l'Union; 50,000 francs furent ainsi payés. Le nombre des obligations est de 26,732, ce qui fait une moyenne par titre de 2,200 francs.

Au chapitre des comptes-courants, nous trouvons tout d'abord comme passif fr. 32,022,387,92 dus à 17,063 créanciers. D'autre part, les avances à 9,498 sociétaires, communes, coopératives agricoles, atteignent fr. 50,544,711,53, chiffre dans lequel sont également compris les soldes des Caisses auprès de la Centrale. Douze Caisses n'ont aucun compte-courant créancier, et huit autres, aucun compte-courant débiteur.

La somme totale des espèces en caisse au 31 décembre accuse une réduction de fr. 2,046 millions à 1,863 millions par rapport à l'année précédente. La moyenne par Caisse est ainsi seulement de 4,500 francs, alors que pour l'exercice précédent elle était encore de fr. 5,500. Ce fait montre que les Caisses se sont appliquées à faire droit au vœu de la Banque Nationale Suisse, qui a été transmis à toutes les Sections par circulaire de la Centrale, relativement à la réduction des caisses. Le solde en caisse doit toujours être aussi réduit que possible pour diminuer les risques et éviter des pertes d'intérêts. C'est pourquoi le caissier prévoyant veillera toujours à utiliser promptement les capitaux mis à sa disposition. De son côté, l'Union s'est toujours appli-

quée à répondre rapidement aux demandes d'argent qui lui furent transmises.

Les nouveaux capitaux confiés aux Caisses furent en majeure partie utilisés pour l'octroi de nouveaux prêts à terme fixe, avec amortissements périodiques. Au 31 décembre dernier, le montant des prêts effectués était de 121 millions 175,921,99 francs à 32,711 débiteurs, contre garantie sous forme d'hypothèques, de cautionnements, de nantissements et pour une fraction minime sur engagements de bétail. Le montant moyen des prêts effectués était de fr. 3,700. On peut de plus en plus se rendre compte, sur la base de nombreuses expériences faites, que l'engagement de bétail ne peut devenir un moyen de crédit courant, et que seules des Caisses locales sont en mesure de le pratiquer avec un minimum de risques et de façon rationnelle.

Si le nombre des débiteurs (32,711) approche celui des sociétaires, l'on ne peut cependant en déduire directement que tous les sociétaires utilisent le crédit de la Caisse. Il faut tenir compte particulièrement du fait que certains sociétaires ont plusieurs emprunts à la Caisse, garantis différemment. Très rares sont les Caisses qui exigent le paiement préalable des intérêts. Par contre, dans certaines régions, la clôture semestrielle des comptes-débiteurs a produit d'excellents résultats.

Malgré la marge très modeste entre les taux-débiteurs et les taux-créanciers, le bénéfice réalisé durant l'année a été de fr. 573,060,83, soit un tiers pourcent environ du bilan. Cette somme est venue grossir les réserves qui atteignent ainsi un chiffre de fr. 4,7 millions en chiffre rond. La moyenne par Caisse est aujourd'hui de 11,700 francs. A côté des trois Caisses de Neukirch, Niederhelfenschwil et de Waldkirch que nous citons l'an dernier déjà, Wangi dépasse également cette année la première centaine de mille francs de fortune personnelle. Dix autres Caisses ont des réserves variant de fr. 50,000 à fr. 100,000 et 101 Sections, la plupart de fondations récentes, n'ont pas encore accumulé mille francs de réserves.

Une nouvelle Section a pu cette année encore, construire un bâtiment avec chambre forte et engager un caissier professionnel. Cette innovation s'est effectuée sans porter préjudice aux conditions d'intérêts très avantageuses, appliquées par la Caisse, ceci grâce à l'esprit de solidarité et de collaboration que manifestent non seulement les sociétaires, mais la population entière du cercle où la Caisse exerce son activité.

Les résultats enregistrés durant ce nouvel exercice représentent un nouveau progrès manifeste de l'idée du mutualisme appliquée à la régularisation du crédit rural. La formule énoncée par le bourgmestre Raiffeisen et propagée dans notre pays par l'éminent curé M. Traber, a trouvé sur le sol helvétique sa parfaite application. Combattu autrefois, le mouvement raiffeiseniste a pris pied chez nous aujourd'hui et se popularise rapidement. Avec beaucoup de dévouement, de désintéressement allant souvent jusqu'au sacrifice, des hommes de cœur et de bons patriotes travaillent pour le bien matériel, spirituel et moral des populations si sympathiques de nos campagnes, de nos montagnes et de la classe moyenne et laborieuse de notre Patrie. Basée uniquement sur l'initiative privée, les Caisses Raiffeisen sont un moyen de résoudre avantageusement la grande question sociale en dehors de l'Etat. C'est pourquoi elles sont en droit d'attendre des gouvernements au moins une bienveillante neutralité à leur égard.

Fières des résultats déjà obtenus par leur seule force, les Caisses Raiffeisen Suisses poursuivront leur tâche qui est de soutenir les faibles dans la dure lutte pour l'existence, et de fortifier l'esprit d'épargne et d'économie. Elles

contribueront ainsi à donner une base saine et solide à notre économie nationale. Les Caisses Raiffeisen font ainsi œuvre sociale et patriotique. Facilitant la petite propriété, l'indépendance financière et économique des agriculteurs, elles permettent d'atténuer dans nos milieux agricoles les répercussions du bouleversement économique mondial.

Puisse l'année 1927 qui vient de commencer, marquer dignement la clôture du premier quart de siècle d'activité de notre Union, en continuant à élever solidement le bel édifice raiffeiseniste, sur la base des bons principes énoncés par le grand philanthrope que fut F. G. Raiffeisen.

Quelques considérations sur nos mutualités

—○—

L'esprit particulariste que l'on dit régner en maître dans nos contrées de petite culture, semble rendre difficile la création de la mutualité de crédit agricole. Dès que l'on suggère aux élites intellectuelles locales, l'idée de fonder une Caisse Rurale, soit pour combattre le fléau du gaspillage et des jouissances malsaines, soit pour procurer du crédit à bon marché aux modestes cultivateurs, la même réponse décevante et glaciale refroidit votre zèle: «Vous ne trouverez ici, nous dit-on unanimement, que des besogneux empruntant sans nul souci de rembourser, et des aisés qui n'empruntent jamais».

En réalité, personne ne croyait cette création possible. Comme ces pessimistes connaissent mal nos braves ruraux. Vite nous est fournie la preuve que de leur subtile intelligence, on peut tout attendre, dès qu'on réussit à gagner leur confiance.

Par complaisance, et sans que les fondateurs eussent toujours la foi dans leur utilité, une centaine de Caisses ont été créées assez rapidement dans la Suisse française. D'abord timidement et simplement pour donner soi-disant l'exemple: les aisés et les besogneux y ont copieusement puisé, et tous ont remboursé avec une telle exactitude, qu'après vingt ans, nous n'avons pas encore fait perdre un centime et nos réserves s'élèvent à quelques cent mille francs: La souple variété des prêts que pratiquent nos mutualités permet aux paysans de se libérer de leurs anciennes dettes fort onéreuses. Tous les membres de nos mutualités ont aujourd'hui à leur disposition autant d'argent qu'il leur en faut. Mais actuellement une nouvelle et angoissante difficulté surgit, c'est la mévente de nos produits agricoles. Mais le crédit agricole ne se révèle-t-il pas d'une utilité incontestée pour parer à la crise? Qui pourrait loyalement contester que les prêts concédés à un taux de 1 à 1 1/2 % meilleur marché qu'ailleurs ne permettent pas au campagnard de tenir plus longtemps?

Le rôle de nos mutualités de crédit sera plus important que jamais, si on sait l'adapter aux besoins nouveaux, lui demander de remédier au malaise qui s'aggrave de plus en plus, et conserver à la terre les enfants qui seront les hommes de demain. Nos Caisses doivent travailler à vulgariser les prêts à longs termes en faveur des jeunes ménages, mais pour cela une modification profonde de la mentalité rurale est indispensable.

Le chef de famille fait travailler ses enfants dès la sortie de l'école. Il les forme merveilleusement, mais il ne leur donne en général aucun salaire. Ces derniers, sollicités par

des gains qui leur sont offerts, abandonnent la terre et se placent en ville ou dans une industrie. Ils ont sous les yeux l'exemple de simples ouvriers qui peuvent économiser à partir de 15, 16 ans, un pécule qui atteint 2,000 francs à leur majorité, et trois ou quatre mille francs à 25 ans. Avec ce capital et l'aide du crédit, ils peuvent acquérir une petite propriété et se marier, alors que le fils du paysan, s'il est resté dans sa famille n'aura rien de précis. On objectera sans doute, que ce dernier aura travaillé pour accroître le patrimoine familial dont il aura plus tard sa part; cela est vrai, mais pour un jeune homme, l'aléa et la certitude ne créent pas le même stimulant psychologique.

S'il lui était fait les mêmes avantages, il resterait plus volontiers dans sa famille, et son maintien à la terre serait définitif. Il en résulterait un double avantage dont le père et les fils profiteraient.

Le père, avec le travail des enfants gardés auprès de lui, augmenterait le rendement et la valeur de sa propriété. Les enfants de leur côté, retenus à la terre profiteraient de grands bienfaits moraux et physiques, seraient assurés d'avoir à l'âge d'homme, le pécule tant convoité. N'y aurait-il pas là un horizon nouveau à étudier? Nous ne fatiguerons pas le lecteur à de plus amples développements, mais nous ne pouvons nous défendre de rappeler que trois facteurs principaux sont à la base de notre situation économique: l'industrie qui ne fait que transformer, le commerce qui ne peut qu'assurer les échanges, c'est l'agriculture seule qui crée et produit.

Tous les économistes sont d'accord pour reconnaître qu'une nation n'est riche que si son agriculture est prospère. Et le crédit mutuel agricole ne nourrit d'autre ambition que de faciliter cette prospérité.

V. RAEMY.

Un demi-siècle de raiffeisenisme

—○—

La Fédération des organisations Raiffeisen d'Allemagne, a fêté, en juin dernier, le cinquantenaire de sa fondation.

Non seulement la presse allemande, mais celle du monde entier a saisi cette occasion pour rendre un juste hommage à la mémoire du grand philanthrope que fut F.-W. Raiffeisen. Le nom de «Raiffeisen» s'est popularisé dans le monde entier. Il sert à caractériser aujourd'hui l'idée de l'entraide mutuelle et la coopération dans le crédit rural.

La belle œuvre dont Raiffeisen a posé les fondements, repose sur des principes économiques sociaux et moraux. Elle énonce les éléments capables de réaliser une saine amélioration matérielle et morale des conditions d'existence des populations rurales. Elle a donné des preuves probantes de sa capacité d'action et elle exerce partout son influence. La statistique démontre que le nombre des organisations rurales qui, en Europe, en Asie, en Amérique, en Océanie s'inspirent des principes fondamentaux énoncés par Raiffeisen, atteint aujourd'hui plus de cent mille.

La «Fédération Centrale des organisations Raiffeisen allemandes» fut constituée à Neuwied, le 26 juin 1877 par Raiffeisen lui-même qui s'était rendu compte que pour assurer l'existence et le développement des Caisses locales il leur fallait une Association Centrale capable de leur assurer l'indépendance politique et financière et de sauvegarder leurs inté-

rêts particuliers. Son développement fut rapide et considérable. Elle groupe aujourd'hui 8666 Coopératives Raiffeisen, dont 6042 Caisse d'Epargne et de Crédit Mutuel. Le chiffre total des membres des Sections locales atteint 950,000. Elle s'est donnée pour but de sauvegarder les intérêts généraux de l'organisation toute entière. Elle groupe quinze fédérations provinciales, lesquelles ont pour mission principale de veiller à la bonne marche et à la sauvegarde des intérêts des Sections locales et d'effectuer auprès d'elles les révisions professionnelles et périodiques qu'une loi allemande sur les coopératives rend obligatoires.

Les affaires financières sont réglées par la « Raiffeisenbank S.A. », dont le siège central est à Berlin, et qui également possède quinze succursales dans les différents sièges des fédérations. La « Raiffeisenbank S. A. » remplit tout comme chez nous la Caisse Centrale de l'Union, l'office de compensation financière entre les Caisses affiliées. Elle leur offre un lieu de placement de leurs disponibilités momentanées et leur assure les crédits utiles.

Les fêtes jubilaires prirent une ampleur particulière. Elles atteignirent leur point culminant dans la manifestation qui eut lieu le 9 juin, dans le Hall de la Foire d'Echantillons de Cologne, et à laquelle participèrent plus de trois mille Raiffeisenistes enthousiastes. Les personnalités les plus proéminentes de l'Allemagne honoraient la réunion de leur présence. Citons parmi celles-ci: M. Hermes, ancien ministre du Reich; le maire de Cologne, un représentant de la Direction des postes et Chemins de fer, des Associations des banques allemandes, de la « Reichsbank », de son Eminence, le cardinal Schulte, etc. Parmi les innombrables télégrammes de sympathie qui sont parvenus, signalons particulièrement les témoignages de sympathie du Dr Luther, chanc. du Reich, et du Dr Schacht, président de la « Deutsche Bank ». Douze Unions sœurs de l'étranger, dont plusieurs d'outre-mer s'étaient faites représenter directement par des délégations.

La manifestation fut imposante et rendit un juste hommage à la mémoire de Raiffeisen. Dans des discours marquants on glorifia son œuvre. Le travail accompli dans ce demi-siècle par les organisations rurales allemandes est immense, et les Caisses Raiffeisen sont aujourd'hui un des plus puissants éléments de progrès et succès de la population rurale de la grande République Allemande.

Le crédit agricole à la Conférence Economique Internationale à Genève

La Conférence Economique Internationale qui a tenu ses assises à Genève, en mai dernier, a cherché à résoudre les graves problèmes de la vie économique mondiale. Cinq cents délégués et experts, représentant 47 nations y ont pris part.

Malgré l'attention plutôt secondaire que l'on voua aux problèmes agricoles, les représentants de l'agriculture défendirent avec une vigueur toute particulière les intérêts de cette branche d'activité pourtant si importante dans l'économie d'un pays. Une section spéciale et trois Commissions se partagèrent l'étude des différents problèmes actuels et é mirent leurs conclusions dans des résolutions qui furent transmises à l'assemblée plénière.

La question du « crédit rural » y est spécialement traitée.

L'intensification de la production agricole dépend dans une forte mesure des moyens dont dispose l'agriculture. Or, il est notoire que dans plusieurs pays ces crédits sont insuffisants ou beaucoup trop onéreux, d'où nécessité de pouvoir assurer à la campagne, des capitaux suffisants et à d'abordables conditions. Un système de crédit international ne pouvant être appliqué ici, le seul moyen possible de résoudre cette question est la création ou le développement des coopératives de crédit, basées sur l'entraide mutuelle.

Les Commissions présentèrent plusieurs propositions intéressantes d'application dans le domaine international. Finalement, on résolut d'attendre les résultats des études spéciales à ce sujet que fait actuellement l'Institut International à Rome, pour voir si une collaboration internationale est aussi pratiquement possible dans ce domaine.

Les résolutions votées demandent particulièrement que l'Etat soutienne le mouvement coopératif et n'entrave pas son développement par des lois rigoureuses ou des charges fiscales exagérées.

L'agriculture suisse était représentée par l'éminent conseiller d'Etat vaudois, M. F. Porchet, à Lausanne.

Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

Cette fédération a tenu le 21 août 1927, à Saint-Ursanne, son assemblée générale annuelle. Nous donnerons dans le prochain numéro du « Messager » un compte-rendu de cette belle et instructive journée.

Communication du Bureau de l'Union

Le Service des Fournitures du Bureau Central vient d'éditer les deux nouveaux formulaires spéciaux ci-après, que nous signalons particulièrement :

FORMULAIRE N° 86 : Carnet de contrôle sur l'émission des carnets d'épargne.

» N° 88 : Carnet de contrôle sur l'émission des obligations.

Ces deux carnets se sont révélés nécessaires par la pratique et devraient être introduits auprès de toutes les Caisses.

Pensée à méditer

Dans tous les domaines de la Coopération se confirme la règle selon laquelle les unions n'additionnent pas, mais multiplient les forces des entreprises qui y adhèrent.

G. Mazzini.

Bibliographie

LE VIGNOBLE DE L'ETAT DU VALAIS, à LEYTRON (par le Dr H. Wuilloud, ingénieur-agronome).

Cette brochure, d'un agréable aspect, présente une étude très intéressante et documentée sur le vignoble si célèbre, qui s'étend sur les communes de Leytron et de Chamoson, où se trouvent les clos réputés du Montiboux, du Ravaney, etc. Elle montre les travaux immenses qui ont été faits par l'Etat du Valais et nous fait connaître les meilleurs crus valaisans.

Edit. resp.: Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.